



Compte-rendu de la CAP des conservateurs

24 novembre 2016

En bonus, le RIFSEEP des conservateurs ([document joint](#))

La CAP du 24 novembre devait être consacrée à trois points :

- l'examen des demandes de mutation,
- l'examen des nominations au tour extérieur,
- l'examen des promotions pour 2017.

À la demande des représentants du personnel, la question de la mise en place du RIFSEEP – pour la quatrième fois ! – et celle des résultats du concours Sauvadet ont été ajoutées à l'ordre du jour.

Examen des demandes de mutations

La CAP a eu à donner son avis sur 25 nominations réparties comme suit : 4 postes ouverts à toutes les spécialités, 12 aux archives, 5 en musées, 1 aux monuments historiques et 3 en archéologie. Il faut y ajouter 5 mouvements communiqués aux représentants du personnel pour information (4 en archives, 1 en MH).

Dans cet exercice, les représentants de la CFDT-Culture se sont opposés, sur deux postes, aux propositions de l'administration. Dans les deux cas, celle-ci, ou plutôt les services d'accueil, ont privilégié le recrutement de conservateurs territoriaux – qui n'est pas critiquable en soi, bien évidemment – à celui de conservateurs faisant déjà partie des effectifs du ministère, dont le profil et la situation professionnelle auraient mérité un examen plus attentif. L'administration s'est engagée à soutenir les agents concernés dans leurs futures démarches ; nous veillerons à le lui rappeler si besoin est.

Il ne s'agit pas là d'un procès d'intention à l'égard de l'administration, puisque nous ne pouvons que nous réjouir de voir, en parallèle, deux agents en instance ou en fin de détachement rejoindre de nouveaux postes à l'issue de cette CAP au musée d'Orsay ou aux Archives nationales, tandis que l'administration affirme suivre de près les autres cas similaires évoqués en séance.

En ce qui concerne les archives, justement, la CFDT-Culture a fait part de sa surprise de voir que de nombreux postes n'avaient fait l'objet que d'une seule candidature. Le cas des Archives départementales des Pyrénées orientales est encore plus étonnant puisque, pour la seconde fois cette année, l'unique candidature a été rejetée par le département. Notons un léger progrès par rapport à la CAP de mars, puisque le candidat malheureux a cette fois été reçu en entretien, contrairement à son prédécesseur. Le service interministériel des Archives de France (SIAF), sur ces deux aspects, évoque la nécessité de rendre les postes plus attractifs, ce qui revient à renvoyer la balle aux départements. L'administration pourrait se renseigner du côté des Côtes-d'Armor ou de la Vienne, dont les postes de directeurs d'archives départementales attirent les foules (11 candidats à eux deux). Au passage, nous ne pouvons que nous réjouir qu'une directrice d'archives départementales, qui avait été démise de ses fonctions sur une décision unilatérale du département, retrouve d'ores et déjà un poste équivalent. Dans un autre cas, l'investissement de l'administration semble moins marqué, nous constatons que l'ancienne directrice est toujours en attente de poste depuis près d'un an et demi.

Le feuilleton des Archives nationales du monde du travail a connu, de son côté, un nouvel épisode, avec le départ du directeur adjoint vers les AD du Nord ; toujours est-il

que nous aimerions tous que la situation de ce SCN finisse par se normaliser et que l'administration cesse d'y envoyer des sortants de l'INP. Combien de jeunes sortants ont fait les frais des dysfonctionnements de ce service ? Trop pour laisser la situation se répéter une énième fois.

Toujours sur les Archives, soulignons que l'administration s'est engagée à œuvrer pour que le conservateur affecté à la préfecture de police de Paris, en partance pour les Archives nationales, soit remplacé par un autre conservateur.

Du côté des musées, s'il faut souligner l'attractivité indéniable du musée d'Orsay – 5 candidats pour un seul poste – il faut aussi rappeler que de plus en plus de postes de direction échappent au corps. Nous ne pouvons donc que nous satisfaire de la nomination d'un conservateur à la tête du musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (conformément au décret de 2010), annoncé en cours de séance.

Dans la spécialité archéologie, deux postes vacants depuis la réforme territoriale sont enfin pourvus, à Besançon et Poitiers. Les représentants de la CFDT-Culture ont demandé, une nouvelle fois, que les nominations d'agents de l'INRAP sur des postes de conservateurs soient annoncées en CAP, de manière à éviter tout malentendu.

Examen des recrutements au tour extérieur

La CES a auditionné, cette année, 17 candidats pour 5 postes. Trois lauréats intégreront la spécialité archéologie, les deux autres relevant des spécialités musée et monuments historiques.

La CFDT-Culture a souligné le profil varié des candidats, qui témoigne de l'attractivité du corps des conservateurs. Le fait que certains postes, notamment ceux de CRMH-adjoints, soient réservés aux conservateurs – engagement ferme réitéré par le directeur général des patrimoines – joue certainement un rôle en la matière.

Promotions

L'étude des promotions au grade de conservateur en chef a fait l'objet d'un dialogue constructif entre l'administration et les représentants du personnel. La CFDT-Culture est particulièrement satisfaite que l'engagement professionnel – parfois de très longue date – de certains conservateurs ait enfin pu être reconnu, au prix d'un report de promotion pour d'autres collègues que l'administration aurait souhaité promouvoir dès 2017, mais dont la promotion n'aurait pris effet qu'au 31 décembre 2017 ; ce n'est donc que partie remise pour eux. 24 conservateurs sur 151 éligibles ont ainsi été promus pour 2017.

En ce qui concerne les promotions au grade de conservateur général, l'exercice a été un peu plus long, nécessitant une suspension de séance pour que les deux parties se mettent d'accord. Le résultat est un compromis globalement satisfaisant, avec 35 promotions sur 278 conservateurs en chef éligibles.

Le cas de certains postulants, loin d'avoir démerité, a été évoqué, en espérant une prise de rang pour l'année prochaine. Le directeur général des patrimoines s'est fermement engagé pour quelques-uns d'entre eux. Nous avons également appelé l'attention de l'administration sur certains postes à fortes sujétions, en terme de contrôle scientifique et technique, notamment en administration centrale, sur lesquels l'administration devra se pencher l'année prochaine.

RIFSEEP (voir le document joint « spécial RIFSEEP »)

Avant d'aborder la question du RIFSEEP, les représentants de la CFDT-Culture, à l'initiative de cet ajout à l'ordre du jour, ont rappelé qu'ils avaient interpellé l'administration sur ce sujet à toutes les CAP depuis juin 2015 et n'avaient reçu en retour que des réponses d'attente ou d'évitement. Après une alerte en comité technique ministériel (CTM) le 18 octobre, les organisations syndicales avaient fini par recevoir des ébauches de tableaux transmis le 3 novembre pour une réunion le 7 novembre.

Malheureusement, l'examen de cette question lors de la CAP n'a pas permis d'avancer. En présence de la secrétaire générale adjointe de la CFDT-Culture, conviée en tant qu'experte, les réponses de l'administration aux questions – pour le moins légitimes –

des représentants du personnel se sont d'abord résumées à un renvoi à la réunion prévue sur ce point le 28 novembre et à l'évocation des réunions précédentes du 7 et du 18 novembre. La seule information dominante fournie par l'administration, répétée à chacune des réunions comme un mantra, étant qu'il y aurait une nouvelle ligne sur la fiche de paie des agents lorsqu'ils passeraient au RIFSEEP !

Dire que cela n'a pas suffi à éteindre les inquiétudes de vos représentants ne vous étonnera pas !

Rappelons en effet, que l'arrêté fixant les modalités de fonctionnement du RIFSSEP pour les conservateurs est censé être présenté pour avis en CTM le 8 décembre prochain !

Nous avons une nouvelle fois demandé le report de la mise en œuvre du RIFSEEP, en le calquant sur le même calendrier que celui des ingénieurs d'études et de recherche, malheureusement en vain. Remarquez, le 8 décembre, c'est la fête des Lumières ; aurons-nous enfin des éléments nous éclairant sur les intentions de l'administration ?

Deux informations importantes financièrement parlant nous ont été néanmoins communiquées au cours de cette séance : une revalorisation des primes de l'ensemble du corps dès cette année, qui devrait donc arriver au pied des sapins de Noël et la demande faite par le DGPAT auprès de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) d'aligner les plafonds indemnitaires des conservateurs au minimum sur ceux des attachés d'administration ; pour les représentants de la CFDT-Culture, qui l'ont évoqué en séance, un alignement sur le régime des administrateurs civils paraît plus légitime, au regard des missions des conservateurs. (Sur ce sujet, voir le document « [spécial RIFSEEP](#) » joint à ce compte-rendu)

Concours Sauvadet

Les résultats du concours Sauvadet et leurs conséquences pour les lauréats ont été communiqués aux représentants du personnel.

Six collègues qui exerçaient jusqu'alors des fonctions de conservateurs sans être fonctionnaires vont intégrer le corps au 1^{er} janvier : 3 en musée, 2 en archéologie et 1 en MH. Ils suivront, à l'INP, la même scolarité que les conservateurs nommés au tour extérieur (6 mois), puis devront réaliser un stage de 6 mois hors de leur service actuel, qu'ils réintégreront au 1^{er} janvier 2018.

Pour finir, comme il est de bon ton, ces derniers temps, de critiquer le temps de travail des fonctionnaires ou celui accordé aux représentants du personnel, précisons que cette CAP, cela représente une réunion de préparation de 2h30 avec l'administration la veille au soir, une matinée d'examen des dossiers (qui ne nous sont communiqués que le matin même), 4h de séance l'après-midi, des dizaines de courriers électroniques, des heures de téléphone et de déplacements... le tout en continuant à remplir nos diverses obligations ! Et n'ayez aucun doute, nous continuerons à vous soutenir.

Vos représentants CFDT restent vigilants et sont là pour vous aider pour tout ce qui concerne votre situation professionnelle.

N'hésitez pas à les contacter !

Sylvie Clair :	sclair@mairie-marseille.fr
Christine Martella :	christine.martella@vaucluse.fr
Philippe Luez :	philippe.luez@culture.gouv.fr
Joël Poivre :	joel.poivre@culture.gouv.fr
Nicolas Payraud :	nicolas.payraud@culture.gouv.fr
Vincent Bouat :	vincent.bouat@culture.gouv.fr

Vos représentants CFDT-Culture,
Paris, le 05 décembre 2016